



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



ARR 26 - 205  
Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260701-ARR26-205-AR  
Date de télétransmission : 01/07/2026  
Date de réception préfecture : 01/07/2026

**Direction de la solidarité**

Coordination inclusion handicap  
MSR/SG

Publié le  
01 JUIL. 2026

**ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE PORTANT NOMINATION  
DES REPRESENTANTS DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS ET COMPLETANT L'ARRETE N° ARR26-183  
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

**Le Maire de Champigny sur Marne ;**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Vu** la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap ;

**Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de Champigny-sur-Marne daté du 21 mars 2026 ;

**Vu** la délibération n°2026-025 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Vu** la délibération n°2026-028 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant les 16 adjoints au Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret de liste à la majorité absolue ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Maire n°ARR26-081 du 27 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Aurore THIROUX, 1ère adjointe, notamment dans le domaine du handicap en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Maire n° ARR 26-183 portant désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité ;

**Considérant ce qui suit :**

La volonté de la Ville de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap ;

L'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous*

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville».

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260701-ARR26-205-AR  
Date de télétransmission : 01/07/2026  
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Ledit article prévoit que « le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres ».

Après le renouvellement du conseil municipal intervenu le 21 mars 2026, il convient de procéder à la nomination de nouveaux membres au sein de ladite commission pour siéger au titre des :

- Représentants des associations et organismes des personnes en situation de handicap
- Représentants des associations des personnes âgées
- Bailleurs sociaux
- Représentants des usagers concernés

## ARRÊTE

**ART. 1er : DE NOMMER** pour siéger à la commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap de la Ville de Champigny-sur-Marne au titre des :

- Représentants des associations et organismes de personnes en situation de handicap :

M. EVENO Matthieu - Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Envol

M. LIBER Julien – Institut Médicoéducatif (IME) Franchemont

Mme BRUN BELLAY Brigitte – Association UNAFAM

Mme PERNELLE Anne Marie – Association l'Élan de la Marne

Mme ADAM Amel – Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) Pierre SOUWEINE

Mme MANSARD Odile – Association AFASER

- Représentants des associations de personnes âgées :

Mme ALIX Josiane – Association « Forum du Temps Libre »

- Bailleurs sociaux :

Mme BOUSSAA VOISIN Myriam – Valophis Habitat

M. GOMIS Dominique – Paris Habitat

- Représentants des usagers concernés :

M. AZZOUZ Mohamed – Campinois

M. MARCHANT Robert – Campinois

M. CHANIAL Axel – Campinois

**ART. 2 : DE DIRE** que Le mandat des intéressé(e)s expirera lors du prochain renouvellement du Conseil municipal.

**ART. 3 : DE PRECISER** que Le présent arrêté sera notifié aux intéressé(e)s et rendu exécutoire après transmission à la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

**ART. 4 : DE DIRE** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Mesdames et Messieurs les représentants ci-dessus visés de ladite commission.

Fait à Champigny-sur-Marne, le

01 JUL. 2026

Monsieur Laurent JEANNE  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile de France

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Arrêté de Monsieur le Maire portant nomination des représentants des organismes et associations et complétant l'arrêté n° ARR22-183 portant désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Accusé de réception en préfecture  
664294007920260704ARR22-183  
Date de télétransmission : 01/07/2026  
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Notifié le :

<p><b>M. EVENO Matthieu</b> MAS Envol</p> <p>Notifié le : Signature</p>	<p><b>M. LIBER Julien</b> IME Franchemont</p> <p>Notifié le : Signature</p>
<p><b>Mme BRUN BELLAY Brigitte</b> UNAFAM</p> <p>Notifiée le : Signature</p>	<p><b>Mme PERNELLE Anne Marie</b> L'Elan de la Marne</p> <p>Notifiée le : Signature</p>
<p><b>Mme ADAM Amel</b> ESAT Pierre SOUWEINE</p> <p>Notifiée le : Signature</p>	<p><b>Mme MANSARD Odile</b> Association AFASER</p> <p>Notifiée le : Signature</p>
<p><b>Mme ALIX Josiane</b> Forum du Temps Libre</p> <p>Notifiée le : Signature</p>	<p><b>Mme BOUSSAA VOISIN Myriam</b> Valophis Habitat</p> <p>Notifiée le : Signature</p>
<p><b>M. GOMIS Dominique</b> Paris Habitat</p> <p>Notifié le : Signature</p>	<p><b>M. AZZOUZ Mohamed</b> Campinois</p> <p>Notifié le : Signature</p>
<p><b>M. MARCHANT Robert</b> Campinois</p> <p>Notifié le : Signature</p>	<p><b>M. CHANIAL Axel</b> Campinois</p> <p>Notifié le : Signature</p>